

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 Novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17    Présents : 12    Représentés : 2    Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

**Sont absents** : DELOM Florence représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Date convocation et affichage** : 14 novembre 2024

**Délibération n° 2024-072 – Acquisition d'un emplacement réservé situé rue de Granet**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L151-41 et L230-3 du code de l'urbanisme ;

**Vu** les articles L.2111-1 et L.2111-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération 2019-198 de la CABA en date du 17 décembre 2019 approuvant le PLUI ;

**Considérant** que le Permis de Construire 01520419A0015 prévoit un accès à l'habitation par la rue de Granet.

Lors de l'élaboration du dernier Plan Local d'Urbanisme de la Commune en 2005, un emplacement réservé avait été mis en place le long de la rue de Granet, sur la parcelle AA77. Le PLU Intercommunal a repris cet emplacement réservé sous l'appellation « SPL3 ».

Suite à la division de la parcelle AA77, une parcelle AA133 correspondant à une partie de l'emplacement réservé a été créée.

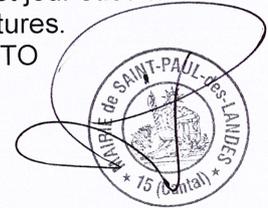
Afin de permettre un accès de la parcelle AA132 par la rue de Granet, il apparaît nécessaire d'obtenir la cession d'une partie de l'emplacement réservé SPL3 correspondant à la parcelle AA133.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'engager les démarches de cession de la parcelle AA133 si possible à l'euro symbolique ;
- D'incorporer cette parcelle au domaine public communal ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à ce dossier ;

**Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.**

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER